

tion du gouvernement de continuer à affamer les municipalités, de même que les provinces. Rien, dans le Livre blanc, ne semble avantageux ou intéressant pour les provinces. Ces dernières, aussi bien que les municipalités, ont essayé par tous les moyens de faire comprendre au gouvernement que leurs obligations augmentaient d'année en année et qu'elles devaient recourir à des budgets sans cesse réduits.

LA SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et au retour:

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu au suppléant de Son Excellence le gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant le Tarif des douanes et apportant en conséquence une modification à la loi sur la taxe d'accise

Loi modifiant la loi sur les juges

Loi modifiant la loi sur la taxe d'accise

Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1^{er} janvier 1969 jusqu'au 30 juin 1970, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnies des Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada

Loi autorisant des paiements provisoires, pour la campagne agricole 1969-1970, à l'égard du grain non battu dans les provinces des Prairies

Loi modifiant la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation)

Loi modifiant la loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens

Loi ayant pour objet de modifier la loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu

Loi modifiant l'Annexe A de la loi sur les banques

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1970.

Comme il est passé une heure, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 1 h. 09.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LA RADIODIFFUSION

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DU RAPPORT DE LA COMMISSION

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, avant d'entreprendre le débat, puis-je demander l'assentiment de la Chambre de revenir à l'appel des motions?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que nous revenions à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald: Je voudrais présenter la motion suivante:

Que le rapport du Conseil de la radio-télévision canadienne pour l'année budgétaire terminée le 31 mars 1969, déposé à la Chambre le 22 octobre 1969, soit envoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Les représentants des partis ont discuté de la question.

M. l'Orateur suppléant: La motion est-elle adoptée?

Des voix: Adoptée.

(La motion est adoptée.)

ORDRES DU JOUR INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DU LIVRE BLANC SUR LA RÉFORME FISCALE

La Chambre reprend l'examen de la motion de l'honorable M. Benson (au nom de l'honorable M. Macdonald):

Que le Livre blanc intitulé: Propositions de réformes fiscales, déposé à la Chambre le 7 novembre 1969, soit envoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[Français]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, au moment de l'ajournement, j'étais à dire que les provinces et les